

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1647>

Déclaration CGT à la réunion de mise en place de l'agenda social au MESR le 2 novembre 2015

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - Organismes de Recherche et Enseignement Supérieur - Entrevues ministérielles -
Date de mise en ligne : mercredi 4 novembre 2015

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Déclaration CGT à la réunion de mise en place de l'agenda social au MESR le 2 novembre 2015

Délégation FERC CGT : Daniel STEINMETZ et Jean KISTER (SNTRS) et Clément SCHERTZ (UN CROUS)

Intervention prononcée au nom des représentants CGT

La rentrée universitaire s'annonce une nouvelle fois difficile. L'afflux des 45000 étudiants supplémentaires ne sera pas financé à la hauteur nécessaire par les 65 ou même 165 millions d'euros supplémentaires accordés aux universités (programme 150). L'état de l'immobilier universitaire est alarmant et rien ne se règlera à moyen terme quand on choisit de faire baisser les crédits des CPER de 48%.

Le gel du budget de la recherche, appelé « sanctuarisation » ne fait que sanctuariser les difficultés des laboratoires dans leur épuisante course aux financements. Nous ne pouvons que condamner cette expression d'auto satisfaction quand la précarité reste aussi massive et qu'aucune perspective n'est offerte aux dizaines de milliers de chercheurs et techniciens en CDD.

Nous savons pourtant que l'élévation du niveau de qualification et le développement de la recherche sont deux facteurs essentiels pour relancer l'activité économique et sociale de notre pays. L'engagement de l'Etat est essentiel et les services publics dont il a la responsabilité doivent être l'outil de cette dynamique.

La question du financement est bien évidemment centrale. Pour la CGT, les milliards investis dans le CICE ou le CIR qui ont d'abord pour effet de contribuer à la préservation des ressources du Capital, vont à l'encontre des besoins énoncés précédemment : ils ont beaucoup plus d'impact sur l'augmentation des dividendes que sur l'investissement productif ou la recherche. Il faut transférer massivement ces ressources notamment pour investir dans la formation et la recherche publique.

Nous ne pouvons aborder les enjeux du dialogue social enfin ré-ouvert au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche sans prendre en compte ce contexte.

C'est indispensable pour faire face à la demande mais aussi pour en finir avec des maux qui gangrènent nos services publics depuis trop longtemps : précarité, bas salaires, manque cruel de moyens de fonctionnement et d'investissement. Il faut sortir des logiques de précarisation par un plan général de titularisation qui concerne l'ensemble des catégories y compris les personnels ouvriers des CROUS.

Si nous nous félicitons de la reprise de ce dialogue, nous continuons d'en contester le cadre : l'ensemble des questions ouvertes ne peuvent se limiter aux seuls 5 groupes de travail. La CGT demande que les débats soient élargis à l'ensemble de la politique salariale. Si la négociation sur le point d'indice relève du ministère de la fonction publique, la rénovation des grilles et la réparation urgente des inégalités entre chercheurs et enseignant-chercheurs d'une part, d'autre part ITA et ITRF et plus généralement entre toutes les catégories de notre ministère et celles des autres ministères d'autre part, relèvent du MESR.

Il n'est pas normal que la carrière des A type du MESR, à savoir les ingénieurs d'études soit en tel décalage avec les A type de la fonction publique à savoir le corps des attachés. Dans notre ministère, il faut revoir l'ensemble des grilles des corps de catégories A, ainsi que les rémunérations des catégories B et C.

Cela passe aussi par une augmentation substantielle des primes pour rattraper le niveau de celles des autres ministères. Mais cela ne doit pas se faire dans la logique d'individualisation proposée à travers le RIFSEEP. Nous condamnons cette logique et réaffirmons que la rémunération doit être liée au grade. Cette augmentation nécessaire des primes doit s'accompagner d'une intégration progressive de celles-ci dans le traitement indiciaire, en poursuivant le mouvement amorcé trop timidement dans le projet de PPCR.

Concernant les responsabilités sociales de l'employeur, nous affirmons qu'elles doivent s'exercer dans le cadre du statut général de la fonction publique. Nos établissements, universités et organismes, connaissent hélas les dérives constatées dans de nombreux secteurs économiques en matière de conditions travail avec des phénomènes d'autant plus inquiétants que l'absence de respect des CHSCT laisse personnels seuls face à des atteintes aux droits et libertés.

Avant de conclure, il est nécessaire de reposer la question du rôle de la CPU dans ce calendrier social. La CPU est présente et les directions d'organismes absentes. Doit-on en conclure que le ministère envisage à terme de transférer une partie de ses prérogatives vers la CPU et lui donner ainsi un rôle central au détriment des organismes nationaux ?

Nous réaffirmons d'une part la responsabilité nationale des organismes de recherche et d'autre part que les statuts des personnels des universités et des organismes doivent rester des statuts nationaux.